

Le Martin Pêcheur (*Alcedo atthis*)

Ce petit oiseau, d'une beauté incroyable, est un des grands pensionnaires protégés des berges du Ciron.

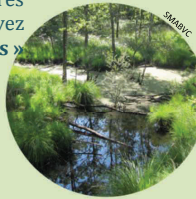
Cette « flèche », azurée et pourpre, est à peine plus grosse qu'un moineau. Ce patrouilleur file au grès de l'eau à la recherche d'un perchoir et d'une zone de pêche.

De sa vue incroyablement perçante, il aperçoit les petits poissons jusqu'à vingt-cinq mètres de distance. Une fois sa proie détectée, il peut plonger jusqu'à un mètre de profondeur dans la rivière. Son long bec en forme de poignard est une arme redoutable.

Bon indicateur naturel de la qualité du milieu aquatique, il est possible de l'apercevoir furtivement, bien qu'il soit plus aisé de l'entendre par son cri strident « titiht ». Cet oiseau sédentaire sur le site Natura 2000 de la Vallée du Ciron, gîte et niche dans les cavités calcaires formées au fil des érosions naturelles et sur les berges escarpées de la rivière. Vous pouvez l'observer en action dans le film documentaire sur le Ciron « l'Or des sables » <https://www.youtube.com/watch?v=y17GERGLMgl>



- Une partie de la population de Martin pêcheur effectue une **longue migration** jusqu'en **Afrique équatoriale traversant le Sahara**
- La femelle pond **sept œufs** par nichée.
- Le couple reproducteur peut **élever jusqu'à trois nichées** dans la saison d'été
- Le **mâle continue de nourrir les jeunes** de la première nichée alors que la femelle couve déjà dans un autre nid la nichée suivante.
- Comme les rapaces, cet oiseau **régurgite des pelotes de rejection** (écailles, arêtes non digérés)



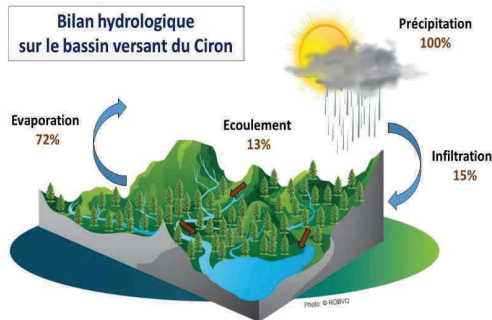
Volet technique : le Ciron prend de la hauteur ...

Au cours de l'année, le **niveau de la rivière** du Ciron **fluctue** suivant les précipitations sur le bassin versant. Depuis 2001, une station de jaugeage (propriété de l'Etat), installée à l'aval du barrage de la Trave (Préchac), mesure les débits du Ciron tous les quarts d'heure. Cela permet de suivre l'évolution des débits mensuels et annuels du cours d'eau. Ces débits sont exprimés en mètres cubes écoulés par seconde (m³/s).

Débit mensuel du Ciron 2017 comparé au débit moyen (Relevés du barrage de la Trave - Préchac)



Sur le bassin versant du Ciron, il tombe en moyenne 750 à 850 mm par an. Durant l'année 2017, il est **tombré 680 mm**. Ceci témoigne d'une période exceptionnellement sèche qui a influé sur une faible recharge des nappes souterraines. Néanmoins, le **premier semestre 2018 très pluvieux**, devrait marquer un rattrapage.



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU CIRON (SMABVC)

1 bis, le bourg Ouest
33430 Bernos Beaulac
<https://www.syndicatduciron.com/>

Animateur SAGE - Sébastien IROLA
05 56 25 67 44
Technicien rivière - Max LAPRIE
05 56 25 25 18
Animatrice NATURA 2000 - Alexandra QUENU
05 56 65 01 17

LETTRE D'INFORMATION du Syndicat du Ciron



Jean-Paul MERIC

Président du Syndicat

EDITO

De Lubbon à Barsac, de Louchats à Cours-les-Bains, notre vaste territoire est parcouru d'un chevelu dense de fossés, ruisseaux, petits cours d'eau qui se rejoignent entre eux pour former le Ciron.

Nous côtoyons régulièrement ces eaux courantes en y prêtant plus ou moins attention et en pensant bien les connaître... Pourtant cette « nature-proche », est un milieu complexe présentant une richesse importante. Souvent fragilisée, et perturbée par les activités humaines (réseaux de communication, rejets d'eau pollués, engrais, activités touristiques,...), il nous faut la préserver...

Dès 1968, le Syndicat s'est engagé dans la protection et la valorisation de ce riche patrimoine du Ciron. Sa politique a fortement évolué et son territoire d'action s'est élargi.

Les études et les opérations se sont développées avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Aquitaine et les départements des Landes, de Gironde et du Lot et Garonne.

Il est temps aujourd'hui de partager la connaissance accumulée et d'informer sur les travaux entrepris, les débats en cours... C'est l'objet de cette petite lettre bisannuelle que nous voulons accessible à tous, et ouvrant sur une meilleure connaissance de nos milieux naturels, de nos actions.

Nous espérons qu'elle répondra à vos attentes... N'hésitez pas à nous contacter pour la faire évoluer ! En attendant, je vous souhaite une bonne « lecture-découverte »...

« Analyser Aménager, Préserver, Communiquer »



Juin 2018

N°1



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron déjà 50 années d'existence ...

Fondé en 1968, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC) regroupe actuellement 58 communes sur la Gironde, les Landes et le Lot et Garonne. Le Syndicat a aujourd'hui pour missions la gestion de l'eau, la préservation des milieux aquatiques et le maintien de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin versant du Ciron.

Son action se structure autour d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** qui définit une série d'objectifs concernant la ressource en eau et la biodiversité associée. Ce document a été élaboré pour une durée de dix ans (2014-2024). Son élaboration a été validée par une Commission Locale de l'Eau qui rassemble des représentants des communes, des administrations et des usagers de la société civile. Cette instance en assure un suivi annuel.

Notre schéma d'aménagement est très orienté sur la **connaissance du milieu**. En effet, pour agir sur ce dernier, donner des avis sur des projets, orienter les actions, il faut comprendre comment fonctionnent nos écosystèmes et déterminer leur état de conservation.

Le Syndicat assure également selon les besoins, **l'entretien des cours d'eau** du bassin versant : sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité, stabilisation de berges et aménagements piscicoles etc.

La protection des écosystèmes en lien avec les milieux aquatiques constitue aussi une des missions du Syndicat. Ainsi, les services de l'Etat lui ont confié **l'animation du Document d'Objectif Natura 2000, de la « Vallée du Ciron »**. Ce document européen permet d'identifier, sur le territoire, les habitats classés d'intérêt communautaire et de proposer aux propriétaires des contrats de gestion adaptés.

Dans cette même démarche, depuis cette année 2018, le Syndicat travaille en partenariat avec le Département de la Gironde, pour acquérir et gérer des Espaces Naturels Sensibles sur le bassin versant. 98 hectares sont d'ores et déjà acquis. Le Syndicat conseille et accompagne les propriétaires dans ces démarches foncières.

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Assurer la libre circulation dans le Ciron et ses affluents, l'accessibilité aux zones de reproductions, de croissance, voici ce à quoi le Syndicat du Ciron travaille.



La libre circulation du Ciron

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) impose, depuis 2006, des règles de « continuité écologique » pour permettre la circulation et la remontée des migrateurs dans le bassin versant du Ciron. Sont concernés sur cette rivière : les Lamproies Marines et fluviatiles, l'Anguille d'Europe et la Truite de Mer.

Dans ce cadre, le Syndicat accompagne les propriétaires des barrages et les collectivités pour répondre aux nouvelles réglementations. Le Syndicat a engagé une étude groupée d'aménagements portant sur une vingtaine d'ouvrages. Pour chaque ouvrage, plusieurs scénarios sont étudiés, afin de permettre aux propriétaires, le choix du meilleur compromis écologique et financier.

Ainsi, plusieurs dispositifs ont été décidés :

• Gestion des vannages

Les ouvrages concernés par cette mesure sont le Moulin de la Fonderie (commune de Bernos-Beaulac), le Moulin de Sanche (commune de Preignac). Cette gestion permet le contrôle du niveau de la rivière notamment lors des périodes de crues, tout en laissant passer les sédiments et les migrateurs.

• L'effacement d'ouvrages

Sur décision de leurs propriétaires, quatre projets d'effacement d'ouvrages ont été menés. Il s'agit du barrage de Villandraut en 2014 (propriété du Département Gironde), du barrage de Tierrouge en 2015 (commune de Bernos Beaulac, propriétaire SAICAPAK), du barrage de Caussarieu en 2016 (commune de Préchac, propriétaires Madame et Monsieur FALIERES) et du seuil du Moulin de Pernaud en 2017 (commune de Barsac, propriété de la société Ciron SA).

L'Etat étudie également l'arasement du barrage de la Trave (6 mètres de chute) sur les communes de Préchac et d'Uzeste.

• Construction de passes à poissons

Lorsque les propriétaires souhaitent conserver leur barrage, il est nécessaire de prévoir la construction de passes à poissons. Le Moulin de Castaing (Noaillan), est en cours d'équipements. Les barrages de Labarie et de l'Auvergne (Bernos-Beaulac), des piscicultures du Parquet et du Privalliet sur le Ballion (Villandraut) et du Moulin du Pont (Barsac) sont en cours d'études.

Ces actions d'études et d'aménagements sont accompagnées financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde.

L'histoire de barrages

Effacement du barrage du Moulin de Caussarieu (Préchac)

Restauré par le Syndicat en 1994, cet ouvrage était devenu très dégradé et dangereux (siphon sous le barrage), interdisant la circulation nautique. Sa faible hauteur de chute (1m60) limitait son exploitation hydroélectrique. Sa dernière restauration en béton nuisait à la qualité patrimoniale du site. Pour ces raisons, les propriétaires ont fait le choix du dérasement et de l'aménagement des berges.



Avant travaux

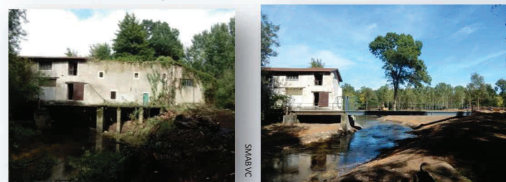
Après travaux

« Avant les travaux, la Fédération de pêche de Gironde nous a sauvés par une pêche électrique (nous n'aimons pas, mais heureusement nous n'en mourrons pas ...). Nous avons été comptés, mesurés, pesés et enfin relâchés au calme, en amont. Depuis, nous visitons le site avec plaisir »



Aménagement du site de Pernaud (Barsac)

La société Ciron SA, propriétaire du site, souhaitait sécuriser un ouvrage en ruine posant un problème de continuité écologique et de navigation. Un partenariat a été trouvé avec la Fédération de pêche, qui a réalisé les travaux d'aménagements, et le Département de la Gironde, qui a acquis 1 hectare de terrain. Le Syndicat a conduit techniquement les travaux : arasement de la ruine, aménagement des berges, création d'une zone humide de reproduction et mise en place d'une passerelle (issue de secours de l'usine)



Avant travaux

Après travaux

LES ZONES HUMIDES

Des habitats primordiaux dans la gestion de la ressource en eau. Leur rôle hydrologique (régulation des crues), épurateur (absorption des polluants), écologique (réservoir d'espèces végétales et animales) en font des milieux essentiels à l'équilibre des écosystèmes.



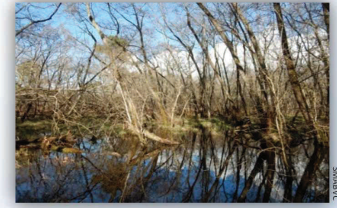
Les zones humides, un repérage au fil de l'eau ...

Depuis 2014, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron s'attache à inventorier progressivement l'ensemble des zones humides sur le bassin versant du Ciron. Cette démarche témoigne d'une volonté d'identifier et de préserver ces milieux naturels sensibles. A ce jour, ce sont 403 zones humides qui ont été cartographiées représentant sur les 4 années d'inventaire, 500 hectares sur le territoire. Les rivières prospectées concernent pour l'instant le Ciron, la Hure et la Gouaneyre (affluents rive gauche). Pour l'année 2018, ce sera au tour du Barthos (affluent rive droite).



Lagune de Lubbon (40) Sources du Ciron

Pour soutenir l'équipe permanente dans ces inventaires, le Syndicat accueille chaque année des stagiaires de master en Ecologie pour une durée de six mois (avec la possibilité de continuer par un Service Civique).



Aulnaie marécageuse - Cudos (33)

Pour protéger et conserver ces milieux humides remarquables, le Département de la Gironde, œuvre avec le syndicat du Ciron, à la gestion des zones humides dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles Communaux et Départementaux.

Un travail de repérage et d'acquisitions foncières est en cours. L'objectif vise à acquérir ces milieux naturels humides, écologiquement intéressants, pour les préserver. Actuellement, ce sont 39 hectares en zones humides sur le bassin versant qui ont été acquis par le Département de la Gironde.

Certaines zones humides remarquables du bassin versant sont accessibles et ouvertes au public sur les communes de Saint Symphorien, de Barsac et de Bernos Beaulac. Il est possible de découvrir, par des parcours pédagogiques et didactiques, ces habitats emblématiques à la faune et flore singulières.

La prairie humide

Commune de Saint Symphorien

Autrefois exploitée, cette zone humide avait perdu toute sa dynamique naturelle. Après sollicitation de la commune de Saint Symphorien, le Syndicat du Ciron est intervenu en appui sur cette prairie humide, pour réhabiliter le milieu et le rendre accessible au public. Ainsi, des travaux de réouverture de la zone et d'accessibilité au public ont été engagés par la mise en place d'un platelage bois de découverte.



La zone humide de Carroy

Commune de Bernos Beaulac

Suite à son exploitation forestière en 2013 par la commune (coupe d'aulnes et de peupliers), le Syndicat a proposé de restaurer le site par la création d'une zone humide. Ce milieu présente un rôle écologique incontestable (régulation naturelle des crues et refuge de biodiversité). Dès les aménagements terminés, il sera possible d'y flâner sur un sentier pédagogique de découverte des cinq sens et de découvrir cet endroit riche en curiosités.

La zone humide du Moulin de Pernaud

Commune de Barsac

La création de cette zone humide fait suite au projet de dérasement du seuil du Moulin de Pernaud. Des travaux de continuité écologique ont été engagés sur l'année 2017, permettant le retour au profil naturel du Ciron. Pour favoriser et diversifier les habitats favorables aux peuplements piscicoles, un bras mort a été créé en aval du Moulin. Cette zone humide a pour but, une fois végétalisée, de constituer une zone de repos et de reproduction pour le brochet aquitain tout particulièrement. Son accessibilité au public est encore à l'étude.

